

AR Prefecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES
046-214602211-20220126-2601202203-DE
Reçu le 28/01/2022
Publié le 28/01/2022
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES

Séance du 26 Janvier 2022

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	15
- présents	9
- votants	11
- absents	4
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	19/01/22

Délibération n°
CM26012022-03

OBJET

*Installation
d'ombrières
parking école.*

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier à 20 heures, se sont réunis à la mairie de Planioles les membres du conseil municipal de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, GARCETTE Pascale, FARGUES Alain, LACOUT Guy, LACHERET Jean-Christophe, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, REY Frédérique, SEBAA Stéphane,

Absents/Excusés : CARSAC Lucette, FOUQUET Camille, FELIX Dimitri, MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr BAGNAUD, ROURA Guillaume (pouvoir à Mme LECORNE), TAURAND François
Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de l'étude d'installation d'ombrières sur le parking école reçue du Grand Figeac en date du 07 Janvier 2022.

Le Conseil Municipal a étudié les deux propositions :

- Option 1 : couverture uniquement les places le long du cimetière
- Option 2 : couverture sur toute la place

Les redevances estimées sont de 100 € pour l'option 1 et 500 € pour l'option 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- DECIDE de ne pas donner suite à ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le 26 janvier 2022.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 28 janvier 2022
et publication ou
notification
du 28 janvier 2022*

Le Maire,
Guy LACOUT.

